

The inequity that arises from the capital gain on the sale of the basic herd would be eliminated.

3. Personal Exemptions

The personal exemption of \$1,400 for a single person and \$2,000 for a married couple should be increased.

We realize that the cost of increasing the exemptions to the proposed levels is about one billion dollars. A further increase in exemption would cost millions. This additional cost could be made up by limiting the reduction of top rates in the proposed rate schedule or by the extra revenue that the White Paper indicates will come in. According to many people who have studied the White Paper there will be much more revenue coming in than had been earlier estimated. This under-estimation should more than cover the cost of providing a more realistic exemption for individuals and families.

Looking at the federal, provincial and local tax structure as a whole we find that the tax structure is very regressive on family income up to \$4,000.¹ However, federal and provincial income tax does not contribute as much to the regressiveness as does property taxes, sales taxes and excise taxes. If the provincial and federal income and corporation taxes were reduced this would lead to a more desirable and progressive tax system. Provincial and federal income and corporation taxes on family income under \$4,000 draw between 6.7 per cent to 9.7 per cent of the family income. If this were reduced substantially it would make the total tax structure progressive whereas today it is regressive up to \$4,000 and progressive on higher incomes.

Our recommendations on basic family needs are based on the fact that the basic family needs are not being met and that the basic family needs are not being met.

We recognize that more and more social services are being paid for by governments at different levels thus contributing relatively more to low income earners than to others. However, when we look at the large numbers of Canadians in the very low income class, especially rural people, and the widening gap between the have and the have-nots and the rapidly increasing cost for basic family needs, it does not appear justifiable to start taxing an individual on the first dollar which

serait tout simplement enregistré comme revenu, sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à la comptabilité d'exercice. L'injustice qui ressort du gain de capital réalisé à la vente du troupeau de base, serait éliminée.

3. Les exemptions personnelles

On devrait augmenter l'exemption personnelle de \$1,400 pour la personne célibataire et de \$2,800 pour le couple marié.

Nous réalisons qu'il en coûtera près d'un milliard de dollars pour augmenter les exemptions actuelles au niveau proposé par le Livre blanc. Une augmentation supplémentaire coûterait des millions. On pourrait amortir ces frais en élevant les taux d'imposition des contribuables à fort revenu ou encore au moyen du revenu supplémentaire que mentionne le Livre blanc. Certains experts ont affirmé, après avoir étudié le Livre blanc, que le revenu fiscal sera beaucoup plus élevé qu'on ne l'a estimé. Cette sous-estimation devrait suffire à compenser les frais d'une exemption plus réaliste pour les célibataires et les familles.

Lorsqu'on examine le système fiscal fédéral, provincial et local, dans son ensemble, on ne peut s'empêcher de conclure que le régime fiscal est très arriéré en ce qui concerne l'imposition des familles dont le revenu total est inférieur à \$4,000.¹ Les impôts fédéral et provincial, toutefois, ne montrent pas tant d'étrouillesse que les impôts fonciers, la taxe de vente et les impôts indirects. Si les impôts fédéral et provincial sur le revenu ainsi que l'impôt sur le revenu des corporations étaient réduits, notre système fiscal serait plus désirable et beaucoup plus progressif. Les impôts fédéral et provincial sur le revenu ainsi que l'impôt sur le revenu des corporations, prennent de 6.7 à 9.7 p. 100 du revenu des familles qui gagnent moins de \$4,000. Si ces impôts étaient substantiellement réduits, notre régime fiscal deviendrait totalement progressif alors qu'il n'est encore arriéré que pour les contribuables dont le revenu annuel est inférieur à \$4,000.

Nous reconnaissons que les divers gouvernements offrent au public de plus en plus de services sociaux dont bénéficient surtout les contribuables à faible revenu. Cependant, lorsque nous réfléchissons aux nombreux Canadiens dont le revenu est extrêmement bas, chez les agriculteurs tout particulièrement, à l'écart toujours plus grand entre les nantis et les défavorisés ainsi qu'à l'augmentation rapide du coût de la vie, il ne semble y avoir aucune justification pour taxer le

¹ "Report of the Royal Commission on Taxation", 1966. Volume 2, p. 245-60.

¹ Rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, 1966, vol. 2, pp. 245-260.